



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2018

Le jeudi 29 novembre 2018, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Serge Perlès, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Absente excusée : Valérie Ménard

Absent non excusé : Serge Quintane

Procurations : Valérie Ménard en faveur de Thierry Lattard

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18.00.

1. Délibération concernant la taxe d'aménagement

Madame Guessab présente la question de l'ajustement de la taxe d'aménagement (TA) sur un quartier du Mas Ravin.

La zone constructible de Mas Ravin s'agrandit, nécessitant entre autres un aménagement de la voirie pour donner accès aux parcelles nouvellement constructibles suite à la modification du PLU. La municipalité, ayant des ressources très limitées, cherche à récupérer au moins une partie des frais déjà encourus (3 618€ pour la voirie), et à financer les travaux restant nécessaires.

Pour ce qui est de la voirie, il s'agit de deux parcelles rétrocédées à la commune en 2016 par un propriétaire à Mas Ravin, dans le cadre d'une parcellisation de son terrain en vue de la vente et de la construction de nouvelles maisons. Ces parcelles, devenues Impasse de la Rouvière, ont été aménagées par la commune (terrassements, adduction d'eau, éclairage publique ...) pour servir d'accès à la zone devenue constructible du hameau. Des maisons ont déjà été construites, ou sont en construction, sur les trois terrains créés lors de cette parcellisation.

En plus de l'aménagement de la voirie, la municipalité a créé deux espaces réservés à Mas Ravin : une parcelle de l'autre côté de la route en face des nouvelles maisons, et une autre, bordant la rue. Elle a l'intention d'aménager le premier en espace public (bancs, table de pique-nique) et le deuxième en zone de plantation (haie, arbres).

Pour financer ces travaux la municipalité propose une augmentation de la taxe d'aménagement dans ce secteur du Mas Ravin contiguë de la nouvelle voirie. Le taux actuel est de 5% sur toute la commune, avec un maximum possible de 20%. Le taux proposé est 10% pour la zone délimitée.

Mme le Maire propose de voter sur une augmentation à 10% de la taxe d'aménagement pour la zone constructible à Mas Ravin en bordure de l'Impasse de la Rouvière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Questions diverses

- **Campagne d'affouage 2019** : Thierry Lattard annonce que 21 affouagistes se sont inscrits, moins que pour les années précédentes (une trentaine de personnes). Par conséquent, les lots seront plus grands mais en revanche ils sont un peu moins faciles d'accès. La parcelle est en prolongement de la précédente. M. Lattard et M. Perlès se proposent de délimiter les lots et de procéder au tirage au sort, pour que la coupe soit opérationnelle pour le début de l'année 2019.
- **Déjections canines** : Mme le Maire souhaite trouver une solution au problème des déjections canines sur les terrains entretenus de la commune. Il y a deux enjeux : l'hygiène autour de la mairie et du Temple, notamment pour le petit marché (vente et consommation de produits alimentaires, présence de petits enfants) et pour les randonneurs qui utilisent cet espace tout au long de l'année ; et le respect du travail de l'employé municipal, qui passe avec la débroussailleuse et la tondeuse, ce qui l'expose aux excréments de chiens.
Après un court débat les conseillers sont plutôt contre la mise à disposition « officielle » de sacs en plastique ad hoc, étant donné qu'on n'a pas le droit de mettre la matière fécale dans les poubelles. Ils préfèrent en appeler au civisme des propriétaires des chiens, qui devront empêcher leurs animaux de laisser leurs crottes dans les endroits publics ou bien les ramasser proprement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Maire

Catherine FERRIÈRE